



LA SEGPA DU COLLEGE

Le collège Jean Renoir de Neuville sur Saône dispose d'une SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) qui accueille des élèves en difficulté scolaire et leur permet par un enseignement adapté et personnalisé (effectifs allégés, enseignants spécialisés, inclusion avec les classes générales du collège...) de retrouver une scolarité positive.

Dans les classes de 4^{ème} et 3^{ème} Segpa, les ateliers professionnels et les stages en entreprise, préparent une orientation choisie pour les jeunes par une découverte du tissu économique et professionnel local.

UTILISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe professionnelle récoltée permet la mise en œuvre de projets innovants tout en donnant des conditions de travail optimales à nos élèves :

- Equipement des plateaux techniques (ateliers professionnels)
- Achat de matières premières
- Déplacement en entreprise, dans les lycées professionnels
- Achat de tenues professionnelles...

Elle bénéficie également aux élèves des classes générales qui réalisent des projets avec les classes de Segpa (financement des transports, du matériel, de la venue d'intervenants...)

NOS ATELIERS PROFESSIONNELS



ATELIER HABITAT

- La construction ou l'éco-rénovation
- Les équipements techniques de l'habitat



ATELIER Hygiène, Alimentation, Service

- Préparation culinaire, diététique
- Service
- Entretien des locaux

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Solde de 13 % affecté aux établissements de formation technologique et professionnelle

LES NOUVEAUTES POUR 2023

EN 2023, COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?



Depuis le 1^{er} janvier 2023, le dispositif de collecte du solde de la taxe d'apprentissage change :

Le solde de la taxe d'apprentissage est désormais collecté par les URSSAF, qui le transfère à la Caisse des Dépôts et Consignations. La répartition de ce solde se concrétise ensuite en ligne, en vous connectant sur la plateforme SOLTéA, où vous choisissez la répartition du solde de votre taxe à la SEGPA de Jean Renoir de Neuville sur Saône.

Connexion à l'espace privé

Entreprise assujettie

SE CONNECTER



Actions associées

- Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et/ou formations à soutenir
- Suivre les versements réalisés aux établissements

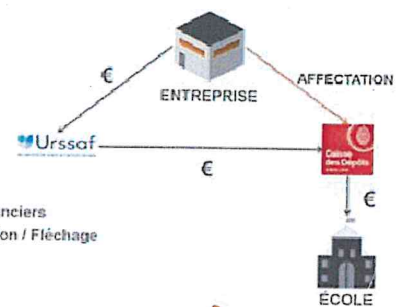
Etablissement bénéficiaire

SE CONNECTER



Actions associées

- Renseigner son Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour recevoir les fonds filés par les entreprises
- Renseigner le site internet permettant de présenter mon établissement
- Trouver une synthèse des fonds attribués



LE CALENDRIER



LA PLATEFORME SOLTEA : MODE D'EMPLOI

- 1- Connectez-vous sur la plateforme SOLTéA (lien actif le 1^{er} Avril 2023) : Accédez ainsi à votre compte entreprise à l'aide de votre numéro SIRET
- 2- Renseigner collègue Jean Renoir SEGPA ou code UAI 0692423j dans la barre de recherche
- 3- Renseigner votre souhait d'affectation par le pourcentage que vous souhaitez flécher vers le collège
- 4- **Validez votre choix sur SOLTéA et informez votre interlocuteur au collège :**
Sylvie Bougenot : Directrice Adjointe Chargée de Segpa : segpa.0692423j@ac-lyon.fr
- 5- L'URSSAF et la Caisse des Dépôts et Consignations feront le nécessaire pour prélever, répartir et reverser les fonds versés au collège à partir de votre déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via DSN (déclaration sociale nominative) du mois d'avril 2023.